

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Décret n° 2021-1174 du 10 septembre 2021 complétant la liste de l'article R. 621-98 du code du patrimoine et délimitant le périmètre de domaines nationaux

NOR : MICC2118451D

Publics concernés : Etat, établissements publics, collectivités territoriales et leurs groupements, entreprises, particuliers, associations, fondations.

Objet : le décret complète la liste des domaines nationaux et détermine le périmètre de cinq nouveaux domaines nationaux.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : en application de l'article L. 621-35 du code du patrimoine, le décret complète la liste des premiers domaines nationaux. Il détermine également le périmètre de chaque nouveau domaine national. A cette fin, il complète l'article R. 621-98 et l'annexe 7 du code du patrimoine.

Références : le décret ainsi que le code du patrimoine qu'il modifie peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, notamment les articles L. 621-35 et R. 621-98 et l'annexe 7 ;

Vu les avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date des 24 janvier 2019, 14 mars 2019 et 28 janvier 2021 ;

Vu l'avis du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, en date du 12 mai 2021 ;

Vu la mise en ligne sur le site du ministère de la culture, à compter du 17 mars 2021, des propositions de la ministre de la culture et des avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date des 24 janvier 2019, 14 mars 2019 et 28 janvier 2021 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – Après le septième alinéa de l'article R. 621-98 du code du patrimoine, sont insérées les dispositions suivantes :

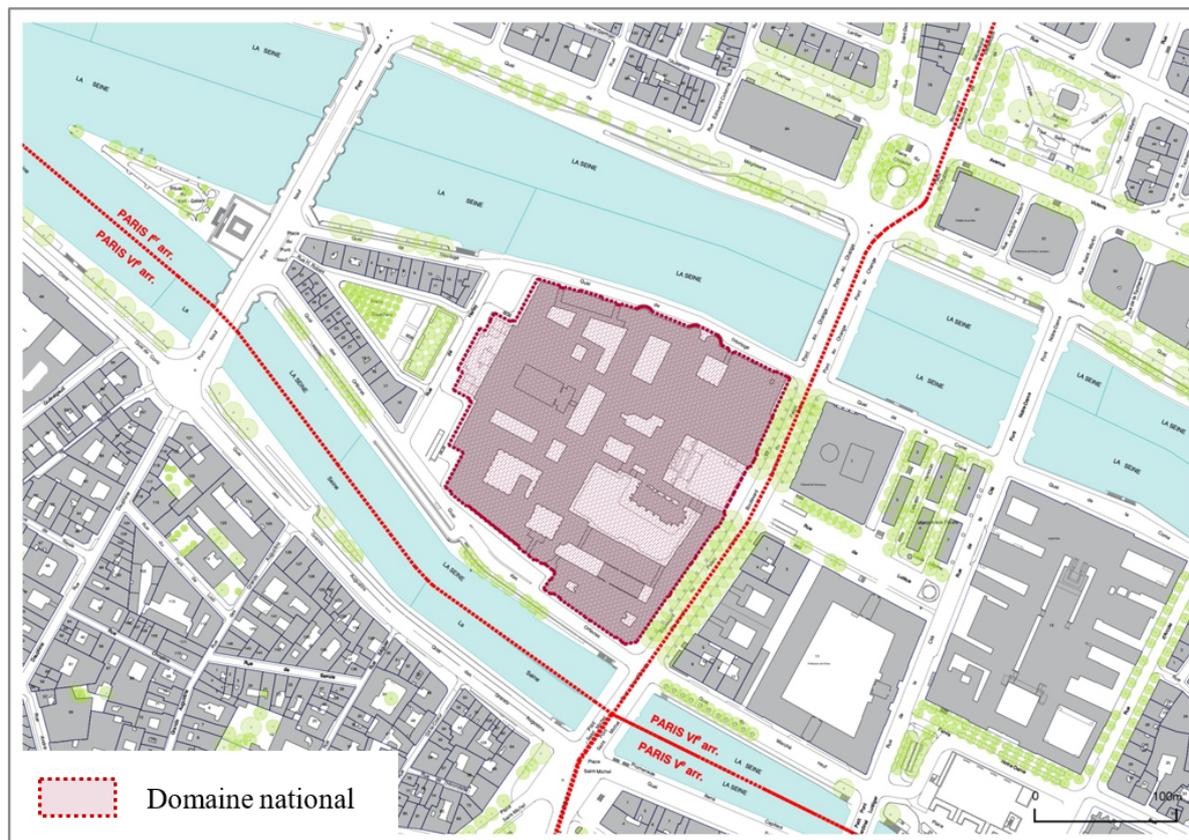
- « 7° Palais de la Cité (Paris I^{er}) ;
- « 8° Domaine du Palais-Royal (Paris I^{er}) ;
- « 9° Château de Vincennes (Val-de-Marne et Paris XII^e) ;
- « 10° Château de Coucy (Aisne) ;
- « 11° Château de Pierrefonds (Oise). »

Art. 2. – L'annexe 7 au code du patrimoine est complétée comme suit :

« 7° Palais de la Cité (Paris I^{er}) :

« – carte :

Domaine national du palais de la Cité (Paris)



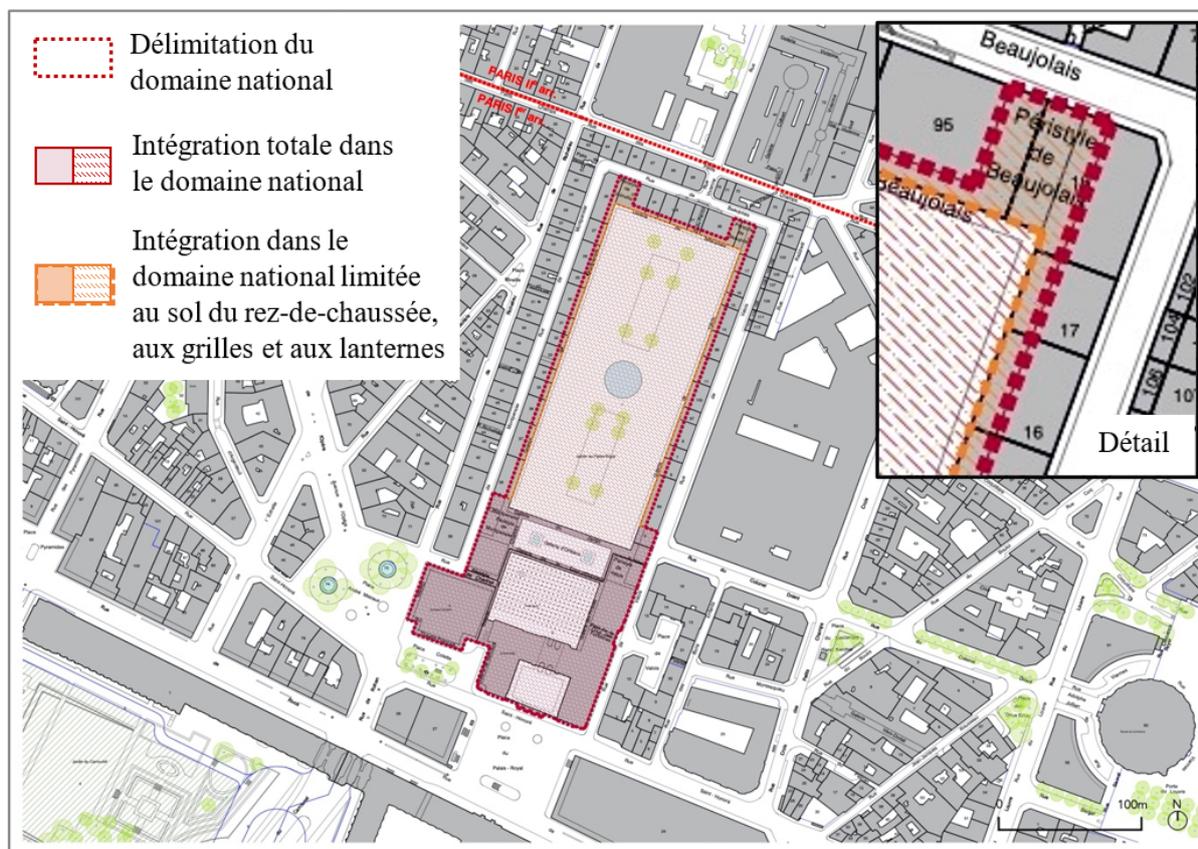
« – liste des parcelles :

DOMAINE NATIONAL	COMMUNE	CODE INSEE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE			PROPRIETAIRE
						ha.	a.	ca.	
Palais de la Cité	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	La Cité	AM	1	3	82	54	Etat (57%) ; Ville de Paris (43%)

« 8° Domaine du Palais-Royal (Paris I^{er}) :

« – carte :

Domaine national du Palais-Royal (Paris)



« – liste des parcelles :

Nota. – En cas d'inclusion partielle d'une parcelle au domaine national, l'emprise incluse non bornée au sein de la parcelle est désignée dans le tableau ci-après en lieu et place de la contenance.

DOMAINE NATIONAL	COMMUNE	CODE INSEE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE			PROPRIETAIRE
						ha.	a.	ca.	
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AU	1		24	14	Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AU	2		97	50	Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	1	2	43	87	Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	2		1	67	Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	6	Intégration limitée au sol de la galerie de Valois			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	7	Intégration limitée au sol de la galerie de Valois			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	8	Intégration limitée au sol de la galerie de Valois			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	11	Intégration limitée au sol de la galerie de Valois			Etat

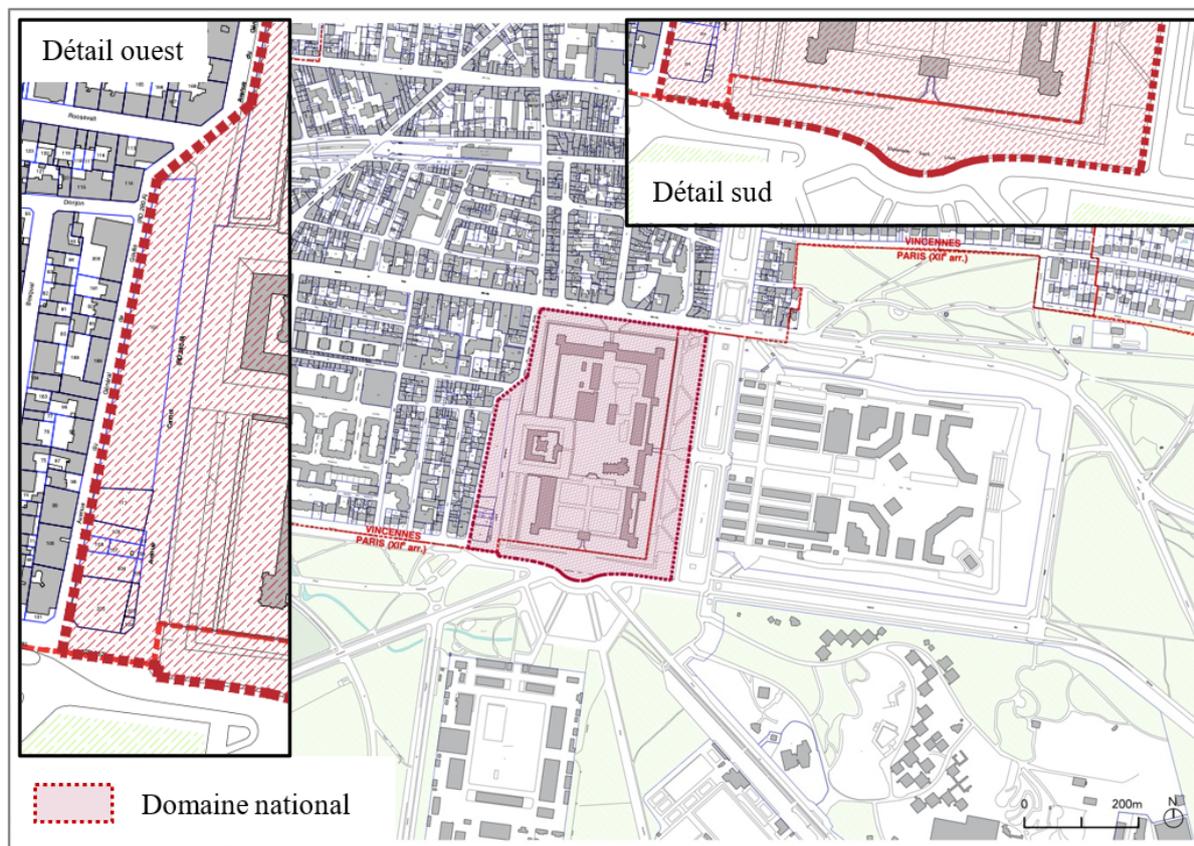
DOMAINE NATIONAL	COMMUNE	CODE INSEE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE			PROPRIETAIRE
						ha.	a.	ca.	
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	14	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Valois</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	15	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Valois</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	16	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Valois</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	17	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Valois</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	18	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Valois et du péristyle de Beaujolais</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	21	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Beaujolais sans le passage du Perron</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	24	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Beaujolais</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	25	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Beaujolais et du péristyle de Joinville</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	26	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier et du péristyle de Joinville</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	27	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	28	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	29	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	30	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	31	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	32	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	33	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier sans le passage Dupuy</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	34	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	35	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat

DOMAINE NATIONAL	COMMUNE	CODE INSEE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE			PROPRIETAIRE
						ha.	a.	ca.	
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	36	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	37	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	38	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Montpensier</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	95	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Beaujolais et du péristyle de Beaujolais</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	97	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Valois</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	98	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Valois</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	99	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Valois</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	100	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Valois</i>			Etat
Palais-Royal	Paris (1 ^{er} arrdt.)	75101	Palais-Royal	AV	118	<i>Intégration limitée au sol de la galerie de Beaujolais</i>			Etat

« 9° Château de Vincennes (Val-de-Marne et Paris XII°) :

« – carte :

Domaine national du château de Vincennes (Vincennes et Paris)



« – liste des parcelles :

Nota. – En cas d'inclusion dans le domaine national d'un espace non cadastré relevant du domaine public de l'Etat ou d'une collectivité territoriale, la désignation de l'espace est reportée dans le tableau ci-après en lieu et place de la contenance.

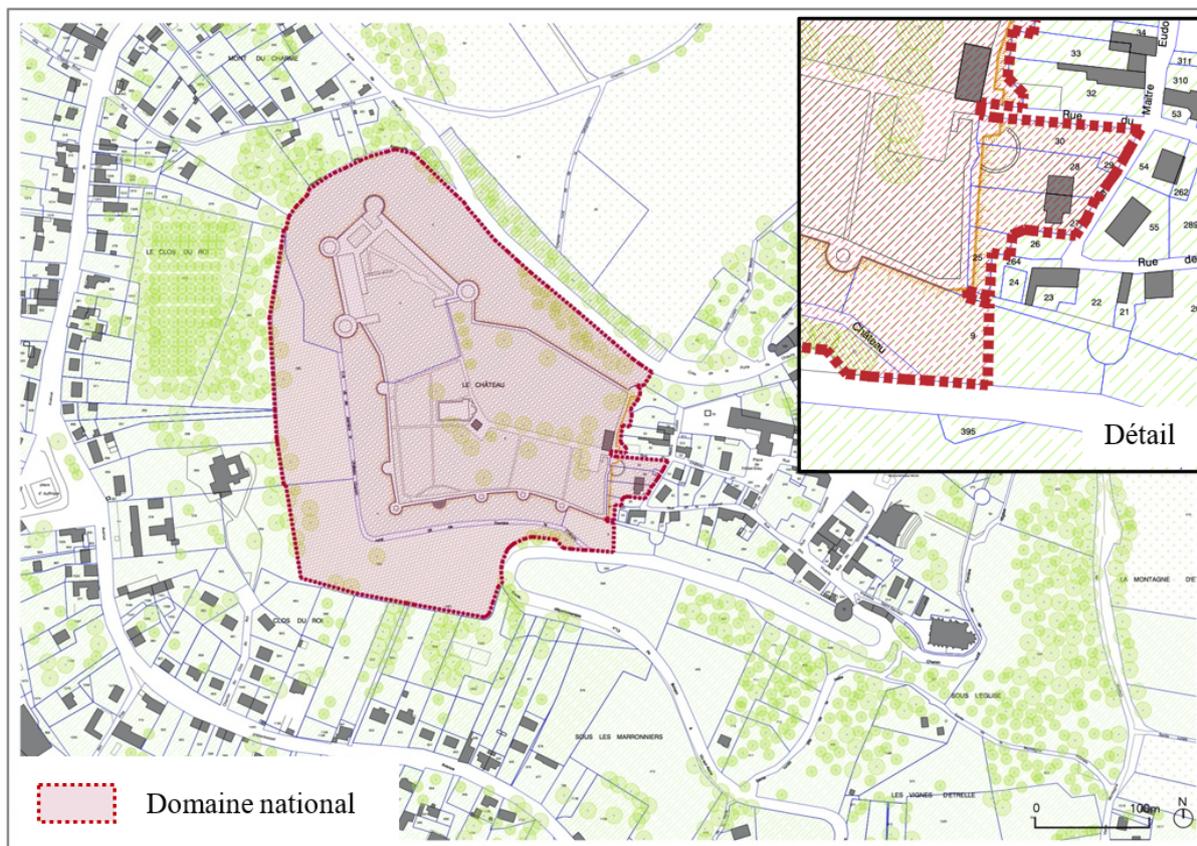
DOMAINE NATIONAL	COMMUNE	CODE INSEE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE			PROPRIETAIRE
						ha.	a.	ca.	
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Le Château (avenue de Paris)	Y	1	10	54	72	Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Le Château (avenue de Paris)	Y	Non cadastré	Emprise du pont d'accès au Vieux-Fort côté est			Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Le Château (avenue de Paris)	Y	Non cadastré	Emprise du pont d'accès au Vieux-Fort côté sud			Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	103			50	Ville de Paris
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	106			20	Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	107		1	35	Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	108		1	17	Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	109		2	58	Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	110			15	Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	111		6	49	Commune de Vincennes

DOMAINE NATIONAL	COMMUNE	CODE INSEE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE			PROPRIETAIRE
						ha.	a.	ca.	
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	191		44	96	Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	204		4	21	Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	205		8	22	Ville de Paris
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	206			47	Etat
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Îlot Carnot (avenue Carnot)	X	207			95	Ville de Paris
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Avenue Carnot (RD 280B)	X	Voie publique non cadastrée	Segment de l'avenue Carnot depuis l'avenue des Minimes jusqu'à l'avenue du Général-de-Gaulle, entre l'îlot Carnot et le Vieux-Fort			Département du Val-de-Marne
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Place du Général-de-Gaulle (RD 280A)	X	Voie publique non cadastrée	Segment de la place du Général-de-Gaulle entre l'alignement est de l'avenue du Général-de-Gaulle et l'avenue Carnot			Département du Val-de-Marne
Château de Vincennes	Vincennes	94080	Avenue des Minimes (RD 237)	X	Voie publique non cadastrée	Segment de l'avenue des Minimes entre le prolongement de l'alignement est de l'avenue du Général-de-Gaulle, la limite communale Vincennes/Paris et l'avenue Carnot			Département du Val-de-Marne
Château de Vincennes	Paris (12 ^e arrdt.)	75112	Bois de Vincennes (esplanade Saint-Louis/avenue des Minimes)	BA	Voie publique non cadastrée	<p>Limite sud du domaine national, intégration définie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la petite partie côté ouest par la limite communale Paris/Vincennes, - sur la plus grande partie côté est, par le rebord nord de la voie de circulation avenue des Minimes traversant l'esplanade Saint-Louis 			Etat (partie nord de l'esplanade Saint-Louis non cadastrée) ; Ville de Paris (espaces résiduels non cadastrés situés sur la partie nord de l'esplanade jusqu'au rebord nord de la voie de circulation). La limite des propriétés de l'Etat et de la Ville de Paris est définie par le bornage du 21 avril 1861
Château de Vincennes	Paris (12 ^e arrdt.)	75112	Bois de Vincennes (cours des Maréchaux/avenue des Minimes)	BB	Voie publique non cadastrée	<p>Limite orientale du domaine national, intégration définie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au nord par la limite communale Paris/Vincennes, - à l'est par la limite de la propriété de l'Etat entre les glacis orientaux et le cours des Maréchaux relevant de la Ville de Paris, - au sud par le rebord nord de la voie de circulation avenue des Minimes. 			Etat (glacis orientaux non cadastrés) ; Ville de Paris (espaces résiduels non cadastrés situés au sud-est entre la propriété de l'Etat, le rebord de l'avenue des Minimes et le prolongement de la limite est de la propriété de l'Etat jusqu'à l'avenue des Minimes). La limite des propriétés de l'Etat et de la Ville de Paris est définie par le bornage du 21 avril 1861

« 10° Château de Coucy (Aisne) :

« – carte :

Domaine national du château de Coucy (Coucy-le-Château-Auffrique)



« – liste des parcelles :

Nota. – En cas d'inclusion partielle d'une parcelle dans le domaine national, la contenance retenue dans le domaine national figure en rouge dans le tableau ci-après, sous la contenance totale de la parcelle concernée (parcelle C9). Pour les espaces non cadastrés intégrés dans le domaine national, leur désignation figure en lieu et place de la contenance.

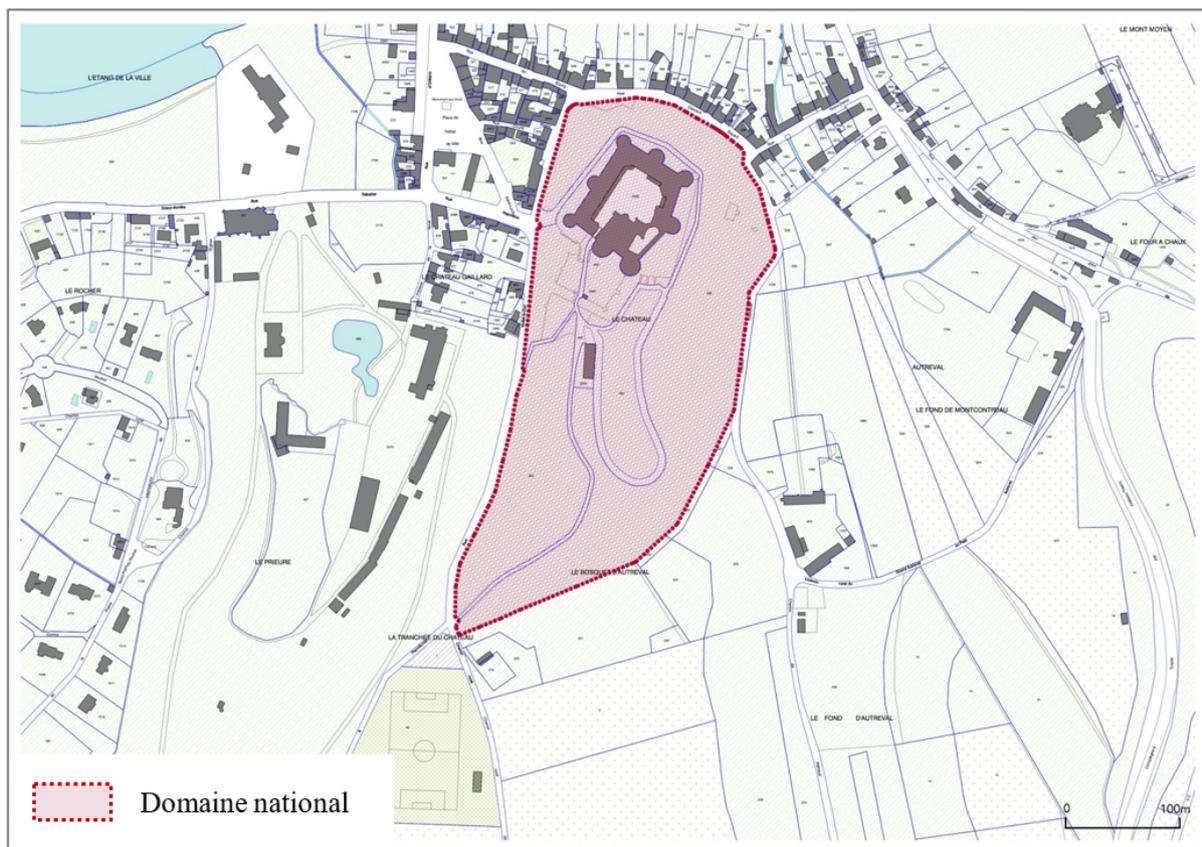
DOMAINE NATIONAL	COMMUNE	CODE INSEE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE			PROPRIÉTAIRE
						ha.	a.	ca.	
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Le Clos du Roi	A	285		91	20	Etat
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Le Clos du Roi	A	394	1	39	10	Etat
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Le Château	C	3	1	98	40	Etat
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Le Château	C	4		83	92	Etat
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Le Château	C	5	1	13	65	Etat
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Le Château	C	6	2	75	2	Etat
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Le Château	C	7			50	Etat
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Le Château	C	8		1	36	Etat
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Coucy	C	9		18 11	62 38	Propriété privée

DOMAINE NATIONAL	COMMUNE	CODE INSEE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE			PROPRIÉTAIRE
						ha.	a.	ca.	
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Coucy	C	25		1	83	Propriété privée
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Coucy	C	27		4	53	Etat
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Coucy	C	28		5	29	Etat
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Coucy	C	29			35	Propriété privée
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Coucy	C	30		4	35	Propriété privée
Château de Coucy	Coucy-le-Château-Auffrique	2217	Le Château	C	Non cadastré	<i>Intégration totale du chemin rural dit « de Derrière-le-Château », (de la RD 13 jusqu'à l'extrémité du chemin)</i>			Commune de Coucy-le-Château-Auffrique

« 11° Château de Pierrefonds (Oise) :

« – carte :

Domaine national du château de Pierrefonds (Oise)



« – Liste des parcelles :

DOMAINE NATIONAL	COMMUNE	CODE INSEE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE			PROPRIETAIRE
						ha.	a.	ca.	
Château de Pierrefonds	Pierrefonds	60491	Le Château	B	490	1	33	75	Etat
Château de Pierrefonds	Pierrefonds	60491	Le Château	B	492		51	60	Etat
Château de Pierrefonds	Pierrefonds	60491	Le Château	B	493		54	80	Etat
Château de Pierrefonds	Pierrefonds	60491	Le Château	B	494	3	60	87	Etat
Château de Pierrefonds	Pierrefonds	60491	Le Château	B	495		95	84	Etat
Château de Pierrefonds	Pierrefonds	60491	Le Château	B	2358		70	44	Etat
Château de Pierrefonds	Pierrefonds	60491	Le Château	B	2359		5	88	Etat
Château de Pierrefonds	Pierrefonds	60491	Le Château	B	2360			13	Etat

».

Art. 3. – Le présent décret sera publié au fichier immobilier de la situation des immeubles et notifié aux propriétaires concernés.

Art. 4. – La ministre de la culture et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 septembre 2021.

JEAN CASTEX

Par le Premier ministre :

La ministre de la culture,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,
OLIVIER DUSSOPT